

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 8

DELIBERATION N° 44 - 2016

Séance du mardi 27 septembre 2016

L'an deux mille seize et le mardi 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 septembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Danielle BLANC

Absente excusée : Céline TRUCH

Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Transfert de biens : Equipements informatiques

Le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette a réalisé des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune. Une fois l'opération terminée, la CCTB doit effectuer une restitution comptable à la commune.

Le montant restant de l'opération pour la construction des garages communaux s'élève à 11 529, 98 € en dépenses et en recette.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'intégrer cette opération dans le budget communal
- **Autorise** le Maire à signer tous documents liés à ce transfert.

Fait et délibéré, le mardi 27 septembre 2016

Le Maire
Rémi COSTORIER



07 OCT. 2016
Bureau du Maire